REFRAM
Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

Rapport d'activité

Présidence 2022 - 2024

SOMMAIRE

Mot du président 1
Mot du vice-président 3
Présentation du REFRAM 4

A. La 7e Conférence des présidents du REFRAM 5
1. Les sessions thématiques 5
2. La session statutaire 6
3. La Déclaration de Paris du 7 octobre 2022 8
4. L'accord de coopération entre le REFRAM et l'ERGA 8

B. Le renforcement du dialogue entre régulateurs et plateformes en ligne 9
1. Le colloque de Nouakchott des 16 et 17 novembre 2023 9
2. La Conférence conjointe du REFRAM et du RIARC des 23 et 24 avril 2024 10

C. L'approfondissement des collaborations avec les autres réseaux de régulateurs des médias 12
1. La coopération entre le REFRAM et l'ERGA 12
2. Le colloque inter-réseaux de Niamey des 12 et 13 février 2023 12
3. La Conférence de l'UNESCO Pour un Internet de confiance et la Déclaration des six réseaux de régulateurs 13
4. La Conférence de l'UNESCO des 18 et 19 juin 2024 et la création du Forum mondial des réseaux de régulateur 14
5. La Conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique des 28 et 29 novembre 2024 15

D. Les relations avec les instances de la Francophonie 15
1. Le XVIIIe Sommet de la Francophonie et la Déclaration de Djerba 15
2. La Table-ronde francophone sur la régulation des plateformes pour l'information comme bien public 16
3. La contribution du REFRAM à la réponse de l'OIF à la consultation de l'ONU sur l'élaboration d'un Pacte numérique mondial 17
4. L'audition du président du REFRAM par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie 17
5. Le déplacement de Benoît LOUTREL à la représentation permanente de l'OIF aux Nations-Unies à New-York 18
6. Le XIXe Sommet de la Francophonie et l'Appel de Villers-Cotterêts 18
7. Les journées des réseaux institutionnels de la Francophonie 19
8. Le séminaire du RECEF du 24 avril 2024 20

E. Les rencontres bilatérales du président du REFRAM 20

F. Les autres activités du Réseau 21

1 Mot du président

Roch-Olivier MAISTRE

Le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux et activités de la présidence 2022-2024 du REFRAM.

Au cours de ces deux années, notre Réseau s'est largement consacré aux enjeux et défis posés par les grandes plateformes numériques dans l'espace francophone. Le développement des services en ligne, conjugué à l'accroissement de la connectivité en tout lieu, en tout temps et pour tous, a en effet engendré une croissance exponentielle des contenus disponibles sur internet, qu'ils soient licites ou illicites, bénéfiques ou dommageables pour nos sociétés : il constitue ainsi une source de défis pour la régulation des médias. Le REFRAM a pris acte de ces évolutions dans sa feuille de route 2022-2024 : de « l'adaptation de la régulation aux enjeux et défis des plateformes numériques », qui fut le thème de notre 7e Conférence des présidents de Paris, à « la poursuite du dialogue entre les régulateurs et le plateformes numériques », qui sera l'objet des travaux de la 8e Conférence des présidents de Dakar, le REFRAM a veillé à apporter une contribution utile aux actions et réflexions menées en la matière, en son sein comme au niveau mondial.

Une étape essentielle a été franchie lors de la conférence commune du REFRAM et du Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), qui s'est tenue à Abidjan les 23 et 24 avril 2024. Les deux réseaux ont initié « un dialogue renforcé [avec quatre] grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone » : Google, Meta, TikTok et X. Ce dialogue prometteur doit prochainement aboutir à la mise en place d'un Forum de dialogue pérenne et de haut niveau entre nos institutions et les représentants de plateformes numériques.

Cette approche a été soutenue et confortée par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du XIXe Sommet de la Francophonie, tant par l'appel de Villers-Cotterêts lancé le 4 octobre 2024 que par la déclaration finale du Sommet de Villers-Cotterêts, qui a consacré les travaux du REFRAM et leur a donné une assise inédite. Nous pourrons compter sur un soutien renforcé de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dans la suite de nos travaux.

En matière de coopération, le REFRAM s'est également montré très actif, comme en témoigne l'accord conclu avec le Groupe européen des régulateurs de services de médias audiovisuels (ERGA) ou la participation aux activités de l'UNESCO - notre réseau est ainsi membre fondateur du nouveau Forum mondial des réseaux dont la création a été soutenue par l'Organisation, et dont l'avenir sera, je l'espère, porteur de fructueuses collaborations entre réseaux multilatéraux de régulateurs. Enfin, la coopération avec le RIARC a pris une ampleur nouvelle dont je me réjouis, avec la conférence

commune d'Abidjan des 23 et 24 avril 2024 et la participation du REFRAM à la 11e Conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF). Je n'oublie pas, par ailleurs, les nombreuses rencontres bilatérales organisées entre membres, qui ont permis de fortifier nos relations et d'échanger des bonnes pratiques entre nos autorités.

Je remercie tout particulièrement mon prédécesseur, M. Nouri LAJMI, président de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) de Tunisie, et le vice-président sortant, M. Babacar DIAGNE, ancien président du Conseil national de régulation de l'audiovisuel du Sénégal (CNRA), pour leur soutien et leur amitié lors de l'exercice de mes vice-présidence et présidence du réseau. Je n'oublie pas, bien entendu, l'ensemble des membres du REFRAM : sans leur engagement, rien n'aurait été possible.

Aujourd'hui, alors que l'Arcom s'apprête à transmettre la présidence du REFRAM au CNRA du Sénégal, nous pouvons nous féliciter des réalisations accomplies ensemble comme du chemin tracé, et nous réjouir des futurs projets qui seront conduits par notre homologue M. Mamadou Oumar NDIAYE, que je remercie pour la célérité avec laquelle il s'est engagé dans l'activité de notre Réseau après son accession à la tête du CNRA, et à qui je souhaite une pleine réussite à la tête du REFRAM.

2 Mot du vice-président

Mamadou Oumar NDIAYE

Lors de la 7e Conférence des présidents marquée par la participation de 25 délégations venant d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, la présidence du réseau a été confiée à M. Roch-Olivier MAISTRE et la vice-présidence revenait au président du CNRA.

Dans la dynamique de M. MAISTRE, plusieurs manifestations pertinentes ont été organisées à l'aune des objectifs de notre réseau.

Le REFRAM a pu ainsi fortement rayonner pendant ces deux dernières, notamment lors de la rencontre des chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion du XIXe Sommet de la Francophonie, qui ont adopté l'Appel de Villers-Cotterêts « pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone ».

Je voudrais saisir cette opportunité qui m'est offerte pour remercier très chaleureusement le président Roch-Olivier MAISTRE, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs pour toutes réalisations effectuées durant ces deux ans de riche mandature. Je m'apprête désormais à lui succéder à la tête du REFRAM à l'occasion de la 8e Conférence des présidents organisée par le CNRA, aux dates du 27 et 28 janvier 2025 prochains.

Les membres du REFRAM pourront compter sur mon profond désir d'accomplissement pour, avec le concours étroit de la future vice-présidence, continuer à œuvrer en faveur des régulateurs francophones de l'audiovisuel, en particulier dans un contexte marqué par l'influence forte des grandes plateformes numériques, qui par ailleurs pour certains depuis quelques temps semblent vouloir prendre une certaine distance avec la régulation.

C'est un grand privilège, un plaisir d'accéder à cette responsabilité pour poursuivre notre action collective de régulation.

3 Présentation du REFRAM

Créé à Ouagadougou le 1er juillet 2007, le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) rassemble 31 autorités de régulation chargées des médias. La vocation du REFRAM est d'œuvrer à la consolidation de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. En application de ses statuts, le réseau vise à l'établissement et au renforcement de la solidarité et des échanges entre ses membres. Il constitue un espace de débats et d'échanges d'information sur les questions d'intérêt commun et contribue aux efforts de formation et de coopération entre ses membres.

Le REFRAM est l'un des seize réseaux institutionnels soutenus par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Le Réseau se réunit en formation plénière au moins une fois tous les deux ans, lors de la Conférence des présidents, et peut également se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou en session extraordinaire à la demande de son président. Le REFRAM agit dans le cadre des feuilles de route adoptées lors de la conférence des présidents puis déclinées en plan d'actions par la présidence en exercice.

Le président et le vice-président du REFRAM sont désignés pour deux ans par la Conférence des présidents. Le vice-président prend de plein droit la tête du réseau à la fin du mandat de la présidence en exercice.

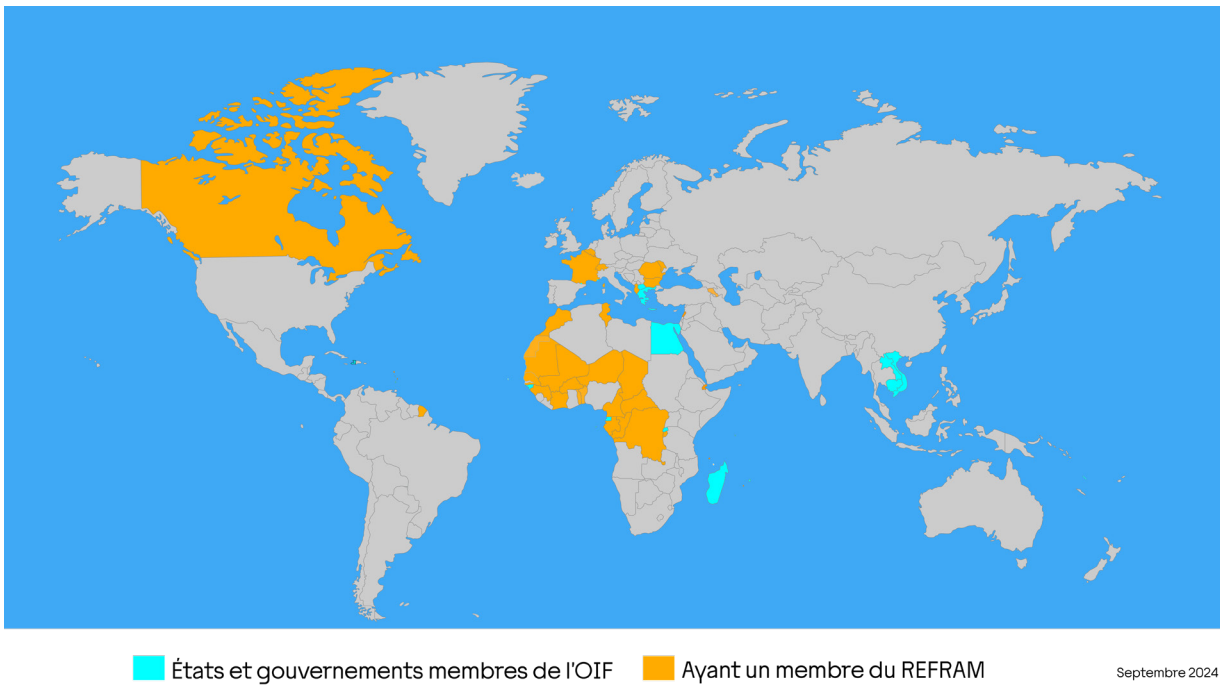

A.| La 7e conférence des présidents du REFRAM

Le REFRAM a tenu sa 7e Conférence des présidents les 6 et 7 octobre 2022 à Paris, au siège de l'UNESCO. Organisée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom - France), son thème était l'adaptation de la régulation des médias aux plateformes en ligne.

Les membres du REFRAM, M. Nouri LAJMI, 7e Conférence des présidents, Paris, Maison de l'UNESCO, 6 & 7 octobre 2024 – © Arcom

25 délégations venant d'Afrique, d'Amérique et d'Europe étaient réunies pour aborder divers sujets communs aux régulateurs francophones : fausses nouvelles, manipulation de l'information, exception culturelle, protection des publics, respect de la diversité, pluralisme politique, protection de l'État de droit et de la démocratie.

1. Les sessions thématiques

Les travaux se sont déroulés au travers de quatre sessions thématiques. Lors d'une première session présidée par M. Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom (France), M. Gilles BABINET, président du Conseil national du numérique (France), M. Fabrice FRIES, président-directeur général de l'Agence France Presse et Mme Célia ZOLYNSKI, professeur des universités, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sont venus poser les termes de la conférence en soulignant les grands enjeux et défis soulevés par le développement des plateformes en ligne.

La deuxième session, animée par Me René BOURGOIN, président de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA - Côte d'Ivoire), offrait l'occasion d'un retour d'expériences de plusieurs réseaux de régulateurs : le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), représenté par Mme Latifa AKHARBACH, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA - Maroc) ; la Plateforme des régulateurs de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (PR-UEMOA), représentée par M. Babacar DIAGNE, président du Conseil national de régulation audiovisuelle (CNRA - Sénégal) ; et le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA), représenté par M. Karim IBOURKI, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA - Belgique).

En conclusion de la première journée, la troisième session modérée par M. Babacar DIAGNE abordait les expériences de plusieurs régulateurs dont le Conseil de la radiodiffusion et de la télévision canadienne (CRTC), représenté par Mme Alicia BARIN, vice-présidente du CRTC. M. Roch-Olivier MAISTRE a exposé l'expérience de l'Arcom en matière de régulation des plateformes en ligne tandis que M. Tobias SCHMID, directeur de l'autorité de régulation de Rhénanie-du-Nord Westphalie et commissaire du régulateur fédéral (Allemagne), a présenté un outil d'intelligence artificielle utilisé par le régulateur.

La quatrième et dernière session se déroulait dans la matinée du vendredi 7 octobre et prenait la forme d'une table ronde composée de l'ambassadeur pour le numérique de la France, M. Henri VERDIER, et de trois représentants de grandes plateformes : M. Benoît TABAKA (Google), Mme Claire DILÉ (X, anciennement Twitter), M. Anton' Maria BATTESTI (Meta).

2. La session statutaire

La dernière partie de la Conférence était réservée aux membres du REFRAM et portait sur la vie du réseau.

L'adhésion de la CTR d'Arménie

Représentée par Son Excellence l'ambassadeur Christian TER STEPANIAN, la Commission de la télévision et de la radio (Arménie) est devenue le 31e membre du REFRAM, à la suite d'un vote unanime des membres présents lors de la conférence. S.E. l'ambassadeur Christian TER STEPANIAN a prononcé une allocution de remerciement aux membres du REFRAM.

Nouri LAJMI, président en exercice du REFRAM, président de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle de Tunisie, 7e Conférence des présidents, Paris, Maison de l'UNESCO, 6 & 7 octobre 2024 – © Arcom.

Le rapport d'activité 2020-2022

M. Nouri LAJMI, président de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA – Tunisie), président sortant du REFRAM, a présenté le rapport d'activité du Réseau pour la période 2020-2022. Les membres ont rendu un chaleureux hommage à M. LAJMI et ses équipes pour le travail accompli durant son mandat.

Le changement de présidence

À l'issue d'un mandat exceptionnellement prolongé du fait de la pandémie de COVID-19[1], Nouri LAJMI a transmis la présidence du Réseau à Roch-Olivier MAISTRE pour la période 2022-2024.

Dans le même temps, Babacar DIAGNE, président du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) du Sénégal, a été élu à la vice-présidence du REFRAM par tous les membres présents lors de la session statutaire. Le président en exercice du CNRA accédera à la présidence du réseau lors de la prochaine Conférence des présidents

Nouri LAJMI, président en exercice du REFRAM, transmet la présidence à Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom en présence de Babacar DIAGNE, président du CNRA qui devient le nouveau vice-président. – © Arcom

L'adoption de la feuille de route 2022-2024

Une nouvelle feuille de route des activités du Réseau a été adoptée pour la période 2022-2024 avec pour fil conducteur l'adaptation de la régulation audiovisuelle aux enjeux des plateformes numériques au sein de l'espace francophone. Elle s'inscrit dans les finalités poursuivies par l'Organisation internationale de la Francophonie, au travers de sa Stratégie numérique 2023-2030.

Trois priorités ont été mises en avant pour le REFRAM :

- le cadre juridique, les méthodes et outils de la régulation des contenus en ligne ;
- la protection des droits d'auteur et la lutte contre le piratage ;
- l'éducation aux médias en ligne.

[1] *Les conditions sanitaires et les restrictions de déplacement ne permettaient pas l'organisation d'une conférence internationale.*

3. La déclaration de Paris du 7 octobre 2022

Dans la perspective du Sommet des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie qui a eu lieu les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba, les membres du REFRAM ont adopté le 7 octobre 2022 la Déclaration de Paris sur l'adaptation de la régulation audiovisuelle et numérique dans l'espace francophone face aux enjeux soulevés par les plateformes en ligne.

Les membres du REFRAM ont affirmé leur disponibilité à collaborer à toute réflexion commune sur le cadre juridique, les outils et méthodes de régulation audiovisuelle et numérique. Ils ont rappelé leur volonté de collaborer avec d'autres réseaux de régulateurs des médias comme le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA), la Plateforme européenne des régulateurs de l'audiovisuel (EPRA), le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), le Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM), la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel et de la communication d'Afrique Centrale (PRAC-CEEAC) et la Plateforme des régulateurs audiovisuels de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain et de la Guinée (PRA-UEMOA).

En vue de renforcer le dialogue avec les grandes plateformes en ligne, les membres du REFRAM ont également lancé un appel invitant ces dernières à :

- renforcer leurs capacités de modération humaine des contenus en ligne en français comme dans l'ensemble des langues officielles des pays de la Francophonie ;
- améliorer la transparence des algorithmes de leurs systèmes de recommandation et de publicité ;
- permettre l'accès à leurs données aux chercheurs ;
- désigner des interlocuteurs locaux proches du terrain.

4. L'accord de coopération entre le REFRAM et l'ERGA

Après avoir été préalablement approuvé par les membres de l'ERGA, le principe de la conclusion d'un accord de coopération entre les deux réseaux a également été agréé les membres du REFRAM. L'accord a ainsi été signé par le président du REFRAM, M. Roch-Olivier MAISTRE, et le président de l'ERGA, M. Karim IBOURKI, au cours d'une brève cérémonie.

Le texte prévoyait, durant les deux prochaines années, l'échange d'informations entre les deux réseaux ainsi que des participations croisées lors de réunions sur des sujets communs.

Karim IBOURKI, président de l'ERGA et du CSA (Belgique) et Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom (France) et du REFRAM – © Arcom

B. Le renforcement du dialogue entre régulateurs et plateforme en ligne

1. Le colloque de Nouakchott des 16 et 17 novembre 2023

La Déclaration de Paris du 7 octobre 2022 a trouvé un écho avec le colloque de Nouakchott ayant pour le thème portait sur « la régulation audiovisuelle : acquis et défis ». Organisé par la Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel de Mauritanie (HAPA), l'évènement a réuni les 16 et 17 novembre 2023 des représentants des instances membres du REFRAM. Le président du REFRAM était représenté par son vice-président, M. Babacar DIAGNE, et par M. Hervé GODECHOT, membre du collège de l'Arcom (France).

Les membres du REFRAM, autour de Houssein OULD MEDDOU, président de la HAPA (Mauritanie), Nouakchott, 16 & 17 novembre 2023 – © HAPA

Répartis en cinq sessions, les travaux on porté sur les liens entre audiovisuel et numérique ainsi que les grands enjeux techniques, économiques et culturels de la régulation audiovisuelle. Ils ont permis de partager des retours d'expériences nationales et d'échanger sur les relations entre régulateurs et opérateurs ainsi que sur la stratégie à adopter face au développement des plateformes en ligne. En marge de la conférence, des chefs de délégations des autorités membres du réseau ont eu l'honneur d'être reçus vendredi 17 novembre 2023 par Son Excellence Mohamed Ould CHEIKH EL GHAZOUANI, président de la République de Mauritanie.

Les représentants des principaux régulateurs autour de S. E. Mohamed Ould CHEIKH EL GHAZOUANI, président de la République de Mauritanie, Nouakchott – © Présidence de la République de Mauritanie

2. La conférence conjointe du REFRAM et du RIARC des 23 et 24 avril 2024

Également dans la continuité de la Conférence de Paris de 2022, une Conférence conjointe du REFRAM et du RIARC a été organisée à Abidjan les 23 et 24 avril 2024, ayant pour thème « Réguler les services numériques : pour un dialogue renforcé entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent Africain et dans l'espace Francophone ».

Les membres du REFRAM et du RIARC, Abidjan, 23 & 24 avril 2024 – © HACA Côte d'Ivoire

Outre les membres du REFRAM et du RIARC, des représentants des grandes plateformes en ligne et des personnalités sont venus partager leur vision de la régulation numérique sur le continent africain et dans l'espace francophone.

L'objectif de la conférence était d'engager les représentants des grandes plateformes en ligne dans un processus de dialogue pérenne et de haut niveau avec les réseaux et leurs membres et de rappeler les attentes de ces derniers en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données.

À l'issue des travaux et des nombreux échanges intervenus durant la conférence, une déclaration commune et un protocole d'engagement volontaire ont été adoptés.

La Déclaration commune du REFRAM et du RIARC d'Abidjan

La cinquième session de la conférence a vu l'adoption par les membres du REFRAM et du RIARC de la Déclaration d'Abidjan du 24 avril 2024 visant au renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone.

Le texte affirme la volonté des instances de régulation d'instaurer un dialogue structuré et dans la durée avec les grandes plateformes en ligne et invite les plateformes à mettre en œuvre des actions concrètes telles que :

- la désignation d'un point de contact pour les autorités publiques concernées et les utilisateurs des plateformes en ligne ;
- la publication en langue française ou en langue anglaise voire dans d'autres langues locales, selon le pays, des conditions générales d'utilisation de leurs services, ainsi que de leurs politiques et moyens de modération des contenus ;
- la mise en œuvre de mécanismes simples d'usage et aisément accessibles à tous pour signaler des contenus qui seraient considérés comme illégaux ou contraires aux conditions d'utilisation de la plateforme ;
- la mise en place de mesures pour assurer un haut niveau de confidentialité, de sûreté et de sécurité aux mineurs qui utilisent leurs services ;
- la mise en œuvre de politiques et moyens de modération des contenus permettant de fournir une explication aux utilisateurs qui ont été affectés par une modération du contenu publié sur la plateforme ;
- la mise en œuvre de mesures de transparence entre les membres des deux réseaux et les représentants des très grandes plateformes en ligne ;
- l'utilisation de systèmes de recommandations algorithmiques favorisant une diversité de sources d'information ainsi que la mise à disposition d'une diversité de contenus pour les utilisateurs ;
- l'ouverture aux chercheurs de l'accès aux données et aux interfaces d'applications des très grandes plateformes en ligne ;
- la reconnaissance du rôle des associations, collectifs, organisations non gouvernementales, et plus généralement des organismes reconnus dans les sociétés civiles au sein du continent africain et de l'espace francophone en tant que signaleurs de confiance ;
- l'élaboration de codes de bonne conduite pour réduire l'impact des risques systémiques conduisant à la diffusion à grande échelle de contenus illicites.

Le protocole d'engagement volontaire entre les réseaux et les plateformes

À l'issue de la conférence d'Abidjan, un protocole d'engagement volontaire a été signé ou endossé par, d'une part, les représentants de quatre grandes plateformes en ligne (Meta, TikTok, X/Twitter et Google) et, d'autre part, le REFRAM et le RIARC.

Le texte ouvre la voie à un dialogue renforcé entre les différentes parties au sein d'un forum dédié. Il s'agira de constater la situation, d'établir des perspectives d'amélioration et d'apprécier les progrès accomplis, notamment en matière de modération des contenus, d'accessibilité des conditions d'utilisation du service, et de relations de la plateforme avec ses utilisateurs, les autorités de régulation ou les tiers intéressés (experts, tiers de confiance).

La première réunion du Forum dédié sera organisée au cours de l'année 2025.

C. L'approfondissement des collaborations avec les autres réseaux de régulateurs des médias

1. La coopération entre le REFRAM et l'ERGA

Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom (France) et du REFRAM, Babacar DIAGNE, président du CNRA (Sénégal) et vice-président du REFRAM, Karim IBOURKI, président de l'ERGA et président du CSA (Belgique) – © CSA Belge

À la suite de l'accord de coopération signé entre le REFRAM et l'ERGA, M. Babacar DIAGNE, vice-président du REFRAM, et président du CNRA (Sénégal), a participé, le 1er décembre 2022, à l'assemblée plénière de l'ERGA à Bruxelles. L'occasion pour lui de présenter le REFRAM, son approche de la régulation des plateformes et les défis auxquels ses membres sont confrontés.

2. Le colloque inter-réseaux de Niamey des 12 et 13 février 2023

Le président du REFRAM s'est rendu à Niamey les 12 et 13 février 2023 à l'occasion d'un colloque inter-réseaux de régulateurs, réunissant les membres du REFRAM et du RIARC, organisé par le Conseil supérieur de la communication du Niger, sous l'autorité de son président M. Kabir SANI, sur le cadre juridique de la régulation des contenus en ligne. Les participants ont formulé des recommandations sur la régulation des plateformes en ligne.

En marge du colloque, les participants ont été reçus par Son Excellence Mohamed BAZOUM, président de la République du Niger.

Les membres du REFRAM et du RIARC reçus au Palais présidentiel par S. E. Mohamed BAZOUM, président de la République du Niger, Niamey, 12 & 13 février 2023

3. La Conférence de l'UNESCO Pour un internet de confiance et la Déclaration des six réseaux de régulateurs

À l'occasion de la conférence mondiale « Pour un internet de confiance – réguler les plateformes numériques pour l'information comme bien public », organisée le 23 février 2023 au siège de l'UNESCO à Paris, en son siège parisien, une déclaration conjointe de six réseaux de régulateurs représentant l'ensemble des régions du monde a été adoptée, à l'initiative du REFRAM. Le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA), le Réseau global des régulateurs de la sécurité en ligne (GOSRN), la Plateforme des régulateurs ibéro-américain (PRAI), le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), le Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM) ainsi que le REFRAM en sont parties prenantes.

Venant en soutien de la démarche et des objectifs proposés par l'UNESCO dans l'environ-nement numérique, la déclaration conjointe réaffirme, en particulier, le soutien des réseaux de régulateurs et de la sécurité en ligne à un système de régulation des contenus en ligne indépendant, garantissant la liberté d'expression tout en assurant une protection de la démocratie et des droits fondamentaux.

Les réseaux de régulateurs ont en outre souligné partager la volonté de développer des systèmes de régulation cohérents dans toutes les régions du monde afin de mieux répondre à ces objectifs tout en minimisant la fragmentation de l'espace numérique. Ils ont également affirmé leur disponibilité à contribuer à la création et à l'animation d'un espace mondial, commun et multipartite de débats et de partage de bonnes pratiques en matière de régulation des plateformes en ligne.

Les représentants des réseaux de régulateurs signataires de la déclaration commune du 23 février 2023 - Siège de l'UNESCO, Paris - (DR)

4. La Conférence de l'UNESCO des 18 et 19 juin 2024 et la création du Forum mondial des réseaux de régulateurs

Dans la continuité de l'initiative portée par les six réseaux de régulateurs signataires d'une déclaration commune lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO « Pour un internet de confiance », l'UNESCO et le régulateur des médias de Croatie ont organisé une conférence, à Dubrovnik réunissant les réseaux de régulateurs des médias et leurs membres les 18 et 19 juin 2024. Le président du REFRAM était représenté par M. Denis RAPONE, membre du collège de l'Arcom (France).

La conférence a permis la création d'un forum mondial des réseaux de régulateurs qui réunit le RIARC, l'ERGA, l'EPRA, le Réseau mondial des régulateurs de la sécurité en ligne (GOSRN), le RIRM, la PRAI et le REFRAM.

Les représentants des réseaux de régulateurs cofondateurs du Forum mondial des régulateurs, Dubrovnik, 18 & 19 juin 2024 – © ADRIA/UNESCO

5. La conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique des 28 et 29 novembre 2024

La 11e Conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique (CIRCAF) était organisée par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à Abidjan, les 28 et 29 novembre 2024. Le président du REFRAM est intervenu lors de la session d'ouverture de la conférence, dont le thème central portait sur « la régulation de l'intelligence artificielle dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique en Afrique (HACA) ». À cette occasion, un expert de l'Arcom est intervenu lors d'une session consacrée à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique.

Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom (France) et du REFRAM, Latifa KHARBACH, présidente de la HACA (Maroc), du RIARC et du CIRCAF, 28 & 29 novembre 2024 – © HACA CI

D. Les relations avec les instances de la Francophonie

1. Le XVIIIe Sommet de la Francophonie et la Déclaration de Djerba

À l'issue du XVIIIe Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba (Tunisie), les chefs d'État et de gouvernement ont adopté plusieurs textes destinés à structurer les travaux de l'OIF) pour les prochaines années : le Cadre stratégique de la Francophonie 2022-2030, la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie et, surtout, la Déclaration de Djerba.

La déclaration finale des chefs d'État et de gouvernement a répondu directement aux préoccupations exprimées par les membres du REFRAM dans la Déclaration de Paris du 7 octobre 2022 en matière de régulation des services en ligne. En outre, le soutien à la création en ligne, la lutte contre la désinformation ou contre la manipulation de l'information, l'amélioration de l'accessibilité des services en ligne ou encore l'éducation aux médias, qui sont des sujets portés par le REFRAM dans sa feuille de route 2022-2024, figurent aussi parmi les sujets mentionnés dans la déclaration de Djerba.

Concernant plus spécifiquement la régulation des plateformes en ligne, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné l'exigence d'une collaboration avec les plateformes dans la modération des contenus illégaux, terroristes, extrémistes ou appelant à la violence. Ils ont soutenu, par ailleurs, l'idée avancée par les membres du REFRAM d'une adaptation de la régulation aux défis soulevés par les plateformes en ligne en « *soutenant la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation des plateformes sur la modération des contenus en ligne, lesquels mécanismes pourraient être confiés aux autorités indépendantes de régulation des médias* », consacrant ainsi l'idée que les régulateurs de l'audiovisuel et des médias occupent une place essentielle dans la mise en place d'une régulation des réseaux sociaux et des plateformes en ligne.

2. La Table ronde francophone sur la régulation des plateformes pour l'information comme bien public du 21 février 2023

En marge de la conférence mondiale de l'UNESCO des 22 et 23 février 2023, l'OIF a organisé, le 21 février 2023 une table-ronde réunissant plusieurs réseaux institutionnels de la Francophonie, dont le REFRAM, sur le thème de « la régulation des plateformes pour l'information comme bien public ». Plusieurs membres ont participé aux échanges dont Babacar DIAGNE, vice-président du réseau, Karim IBOURKI, Latifa AKHARBACH, René BOURGOIN, ainsi que Nouri LAJMI, ancien président du REFRAM.

Les représentants des réseaux de régulateurs signataires de la déclaration commune du 23 février 2023 - Siège de l'UNESCO, Paris - (DR)

Les réflexions ont porté sur quatre sujets : l'indépendance de la régulation, l'intégrité des opérations électorales, l'éducation aux médias et à l'information, et la protection des utilisateurs. Sous la présidence de M. Henri MONCEAU, directeur de la Francophonie économique et numérique, la dernière partie de la table ronde était consacrée à la formulation de propositions et de recommandations de l'OIF auprès de l'UNESCO.

3. La contribution du REFRAM à la réponse de l'OIF pour l'élaboration d'un Pacte numérique mondial

Le 17 mars 2023, le REFRAM, représenté par son vice-président et son secrétariat permanent, a participé à l'élaboration de la contribution de l'OIF à la consultation organisée par les Nations-Unies sur le projet de Pacte numérique mondial.

4. L'audition du président du REFRAM par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Dans le cadre de sa session des 19 et 20 avril 2023, la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie organisait un échange sur la lutte contre les fausses informations et l'ingérence numérique, au Sénat à Paris. Ses membres venus de l'ensemble des pays francophones, ont pu débattre de cette question avec deux personnalités respectivement en charge de la régulation des médias et contenus en ligne et de la lutte contre les menaces informationnelles.

Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom (France) et du REFRAM, auditionné par la Commission politique de l'assemblée parlementaire de la Francophonie, 19 avril 2023 – © Arcom

Outre le rôle de l'Arcom en matière de lutte contre la désinformation et la diffusion de contenus illicites en ligne, Roch-Olivier MAISTRE a ainsi pu détailler les avancées réalisées sur le continent européen avec l'entrée en vigueur du règlement sur les services numériques et a, en tant que président du REFRAM, témoigné de ses nombreux échanges avec les membres du réseau francophone confrontés aux mêmes difficultés face aux grandes plateformes en ligne.

Parmi les priorités du REFRAM figurant dans la feuille de route 2022-2024, le président a rappelé la volonté de ses membres, en particulier du continent africain, d'établir un dialogue régulier avec les représentants des grandes plateformes de façon à contribuer à bâtir une régulation efficace à l'échelle de la région.

5. Le déplacement de Benoît LOUTREL à la représentation permanente de l'OIF aux Nations-Unies à New-York

Benoît LOUTREL, membre de l'Arcom, s'est rendu le 10 avril 2024 à New-York, à l'invitation de l'OIF, au siège de sa représentation permanente, afin de rencontrer Son Excellence Ifigeneia KONTOLEONTOS, représentante permanente de l'OIF auprès de l'Organisation des Nations-Unies. M. LOUTREL est ensuite intervenu au cours d'une session d'échanges de Regards croisés sur les enjeux, les défis et les solutions apportées pour l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques.

6. Le XIX^{e} Sommet de la Francophonie et l'Appel de Villers-Cotterêts

Réunis à l'occasion du XIX^{e} Sommet de la Francophonie, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont adopté l'Appel qui s'est tenu les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts.

Dans la lignée de la Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne et de son protocole d'engagement volontaire adopté à cette occasion, l'Appel de Villers-Cotterêts appelle les plateformes en ligne à « *amplifier leurs efforts et leurs engagements en faveur d'un espace numérique inclusif, pluraliste, de qualité et de confiance* ».

Le texte énonce cinq axes prioritaires que devraient poursuivre les plateformes en ligne en vue de contribuer à l'avènement d'un espace numérique francophone intègre et sûr :

- assurer plus de transparence et de proximité à l'égard des parties prenantes (utilisateurs, autorités publiques, régulateurs, chercheurs) ;
- assumer plus avant leurs responsabilités en matière de modération des contenus ;
- contribuer à mieux protéger les sociétés et les espaces informationnels francophones des risques liés à l'utilisation de leurs services ;
- contribuer à la diversité culturelle et linguistique et à la juste rémunération de la création ;
- contribuer à l'inclusion numérique et à la formation des usagers pour l'avènement de citoyens numériques francophones.

À cette occasion, le REFRAM était représenté par Roch-Olivier MAISTRE, président du REFRAM, Latifa AKHARBACH, présidente du RIARC et René BOURGOIN, vice-président du RIARC.

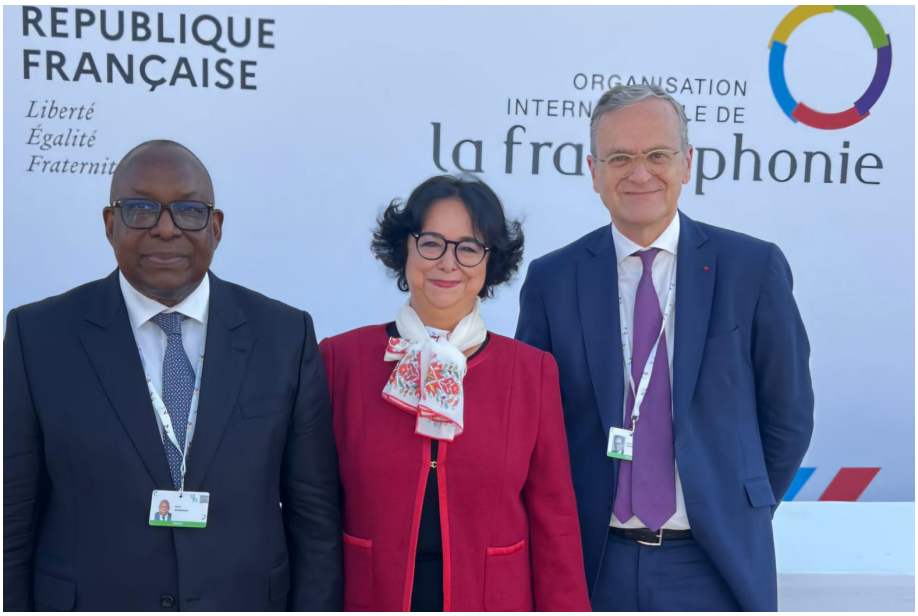

René BOURGOIN, Latifa AKHARBACH et Roch-Olivier MAISTRE, 4 octobre 2024 – (DR)

À l'issue du Sommet, les chefs d'État et de Gouvernement ont adopté le 5 octobre la Déclaration de Villers-Cotterêts dans laquelle ils se félicitent « *de la tenue du 1er Forum de haut niveau entre les membres du réseau des régulateurs francophones des médias (REFRAM) et les principales grandes plateformes de l'espace numérique, [de] l'adoption de la "Déclaration d'Abidjan du 24 avril 2024 visant au renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone" ainsi que [de] la signature du protocole d'engagement volontaire, et salu[ent] à cet égard "l'Appel de Villers-Cotterêts pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone" lancé en ouverture de ce XIXe Sommet* » (§24).

L'Appel et la Déclaration de Villers-Cotterêts consacrent les travaux du REFRAM et donnent, par la mobilisation des chefs d'État et de gouvernement et le soutien de l'OIF, une assise inédite à son action dans le domaine de la régulation des plateformes numériques pour les mois et années à venir.

7. Les journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

Le secrétariat permanent du REFRAM a contribué aux ateliers organisés par l'OIF et a participé aux sessions annuelles des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie organisées au siège de l'Organisation à Paris en 2022, 2023 et 2024.

8. Le séminaire du RECEF du 24 avril 2024

À l'occasion de son séminaire sur le thème de « la manipulation de l'information au cours du processus électoral à l'ère des médias numériques et réseaux sociaux : stratégies des organismes de gestion des élections » organisé à Cotonou du 22 au 26 avril 2024, le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) a invité deux représentants du REFRAM à intervenir au cours d'une session spécifique consacrée à « l'environnement médiatique : les médias et les partenaires ».

Modérée par M. Jean-François BLANCHET, directeur général des élections du Québec et secrétaire général du RECEF, la session a permis à M. Édouard LOKO, président de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC – Bénin), et à M. Denis RAPONE, membre du collège de l'Arcom (France), représentant le président du REFRAM, de proposer chacun une intervention préalablement à une séance de questions des participants. M. LOKO a ainsi traité des « défis de la régulation des médias et des plateformes numériques lors de campagnes électorales » tandis que M. RAPONE a présenté le protocole d'engagement volontaire endossé ou conclu avec quatre grandes plateformes en ligne lors de la conférence d'Abidjan le 24 avril 2024, et ses suites.

La participation du REFRAM à un séminaire organisé par l'un des 16 autres réseaux institutionnels de la Francophonie constitue une première, traduisant ainsi la coopération inter-réseaux encouragée par l'Organisation internationale de la Francophonie et la volonté des membres du REFRAM de collaborer avec d'autres réseaux de régulateurs ou d'autorités.

E. Les rencontres bilatérales du président du REFRAM

- 16 février 2023 : déplacement du président du REFRAM à Bienne (Suisse) pour rencontrer M. Bernard MAISSEN, directeur général de l'Office fédéral de la communication.

- 23 février 2023 : rencontre entre le président du REFRAM et le président de la HAPA de Mauritanie en marge de la Conférence mondiale de l'UNESCO « pour un internet de confiance », à Paris.

- 4 avril 2023 : visite de M. Christian BOSEMBÉ, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication de République démocratique du Congo, à l'Arcom et rencontre avec le président du REFRAM, au siège de l'Arcom.

- 24 – 26 avril 2023 : déplacement du président du REFRAM et rencontre avec M. Houssein OULD MEDDOU, président de la Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) de Mauritanie, à l'occasion du colloque « la régulation audiovisuelle : acquis et défis ».

- 24 mai 2023 : visite de M. Boina ABOUBAKARI, président du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA) des Comores, au président du REFRAM à Paris.

- 18 juillet 2023 : visite de M. Salifou LABO BOUCHÉ, président du Conseil supérieur de la communication du Niger, au président du REFRAM à Paris.

- 10 novembre 2023 : visite de M^{me} Aneta GONTA, vice-présidente du Conseil de l'audiovisuel de Moldavie, au président du REFRAM, à Paris.

- 1er décembre 2023 : visite de M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, président de la Haute Autorité de la communication du Gabon, au président du REFRAM, à Paris.

- 4 et 5 décembre 2023 : déplacement du président du REFRAM et rencontre avec M^{e} René BOURGOIN, président de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle de Côte d'Ivoire, à Abidjan.

- 17 octobre 2024 : visite de M. Boubacar Yacine DIALLO, président de la Haute Autorité de la communication de Guinée, vice-président de la Plateforme des régulateurs audiovisuels de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain et de la Guinée.

- 23 octobre 2024 : rencontre entre M. Denis RAPONE, membre de l'Arcom, représentant le président du REFRAM, et M. Edouard LOKO, président de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication du Bénin, à Cotonou, en marge d'un séminaire du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF).

- 14 novembre 2024 : rencontre entre M. Philippe MVOUO, président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) de République du Congo, et M. Roch-Olivier MAISTRE, en marge de la journée d'étude de l'Arcom à laquelle est venue assister une délégation du CSLC.

- 14 novembre 2024 : rencontre entre M. Edouard LOKO, président de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC – Bénin), et M. Roch-Olivier MAISTRE, président, accompagné de M. Denis RAPONE, membre du collège de l'Arcom (France), en marge de la journée d'étude de l'Arcom à laquelle est venue assister une délégation de la HAAC.

F. | Les autres activités du Réseau

Alicia BARIN, vice-présidente du CRC (Canada), Benoît LOUTREL, membre de l'Arcom (France) et Benaïssa ASLOUM, directeur général de la HACA (Maroc), Ottawa, 2 novembre 2022 – (DR)

- 2 novembre 2022 : atelier francophone organisé à Ottawa par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), en marge du Forum des régulateurs de l'*International Institute of Communications* les 1er et 2 novembre 2022, réunissant des représentants du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) et du REFRAM, notamment M. Benoît LOUTREL, membre du collège de l'Arcom (France), et M. Bénaïssa ASLOUN (HACA Maroc). Cet atelier s'intitulait « développer des compétences en matière de données pour les régulateurs ».

- 21 février 2023 : table-ronde en marge de la conférence mondiale de l'UNESCO organisée à Paris par l'OIF. Le REFRAM était représenté par son vice-président, M. Babacar DIAGNE.

- 7 et 8 juin 2023 : colloque international de la Plateforme des régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée s'interrogeant sur l'approche commune des régulateurs de l'audiovisuel des pays membres face aux plateformes numériques au cours duquel M. Benoît LOUTREL, membre de l'Arcom, est intervenu sur « la mise en œuvre du règlement sur les services numériques : opportunités et défis ».

- 14 et 15 novembre 2023 : 9e Journées des Réseaux institutionnels de la Francophonie sur « la contribution de la Francophonie à la réalisation des objectifs de développement durable ». Le REFRAM était représenté par son secrétariat permanent.

D'autres activités ont eu lieu, notamment la poursuite de la revue par les pairs entre le CSA (Belgique) et le CNRA (Sénégal) en 2023 ainsi que de nombreux échanges bilatéraux ou multilatéraux entre membres.

WWW.REFRAM.ORG

JANVIER 2025